

CONSULTATION SUR LE JUBILE

Prières à réciter dans les visites

UESTION. — La dernière édition italienne de la *Raccolta* ou Recueil de prières indulgenciées, à la p. 113, exige 5 *Pater, Ave et Gloria*, plus 1 *Pater, Ave et Gloria* à l'intention du pape. Or je remarque, dans plusieurs visites de paroissiens ou de congrégationistes, les prêtres ne récitent que 5 *Pater* et 5 *Ave* omettant le 6e ainsi que les *Gloria*. Que faut-il penser de cette pratique ?

REPONSE. — Ces prêtres font bien et les fidèles qu'ils conduisent gagnent les indulgences du jubilé.

Il est bien vrai que la *Raccolta* de 1898, à la p. 113, no 78, exige en tout 6 *Pater Ave et Gloria*. Mais il ne faut pas manquer de faire la distinction de cette prescription d'avec celle du jubilé. Il s'agit, il est vrai, dans les deux cas, d'une visite avec prières à l'intention du pape. Mais dans le passage cité de la *Raccolta*, il n'est pas du tout question du jubilé. On y fait connaître une indulgence de 300 jours accordée par Pie IX, le 15 septembre 1876, à tout fidèle qui visitera le Saint-Sacrement et récitera devant lui 5 *Pater, Ave et Gloria*, plus 1 autre *Pater, Ave et Gloria* à l'intention du pape. Ici, par exception, le pape en accordant l'indulgence spécifie les prières qu'il faut dire pendant la visite qu'il exige. Au contraire dans la plupart des indulgences le pape laisse à la liberté de chacun le choix des prières exigées pendant cette visite. Il en est de même du jubilé. Le pape dit seulement " d'adresser de pieuses prières à Dieu pour l'exaltation de la sainte Eglise, l'extirpation des hérésies, la paix entre les princes chrétiens et le salut du peuple chrétien. " Chacun est donc libre de choisir les prières qu'il doit dire dans chaque visite du jubilé. Comme on le voit les deux cas sont bien différents et ne peuvent être confondus.